

MANUEL D'INSTRUCTIONS

Lampe LED compacte mobile

FL5000LMDCHIEU

IMPORTANT ! À CONSERVER ET À LIRE ATTENTIVEMENT !

Caractéristiques techniques

Classe de protection	III
Type de protection	IP65
Résistance aux chocs	IK08
Température de fonctionnement	-10°C ~ +40°C
Éclairage	50W, LED
Intensité lumineuse	5000lm - 500lm (100%-10%)
Sortie USB	5V 2A
Chargeur	12,6V 4A avec câble de 5 m
Durée de charge	Env. 3,5 h
Autonomie	Env. 1,5 - 2 h (100%)
Batterie	Li-ion 11,1 V ; 2600 mAh
Dimensions	261 x 128 x 201 mm
Poids net	1500g

Utilisation correcte prévue

La lampe LED convient aux applications d'éclairage d'intérieur et d'extérieur.

Appuyez sur le commutateur On/Off (Marche/Arrêt) au dos du produit.

Plage de gradation : 10% de la puissance – 100% de la puissance.

Avertissement de batterie faible : la lumière clignote 4~6 fois environ 5 minutes avant que la batterie ne s'épuise.

Entretien

A noter : pour sources lumineuses non remplaçables par l'utilisateur

Le remplacement de la source lumineuse contenue dans ce luminaire doit être confié exclusivement au fabricant, à son service de réparation ou à du personnel possédant les mêmes compétences. Ne jamais ouvrir la lampe lorsque le câble d'alimentation est branché.

Nettoyage

N'utilisez ni solvants, ni produits de nettoyage abrasifs pour procéder au nettoyage du produit. Utilisez un chiffon sec ou légèrement humide pour le nettoyage **seulement**.



Consignes de sécurité

- Avant la mise en service, assurez-vous que la tension adéquate est disponible.
- Avant chaque charge, assurez-vous que la lampe et le câble d'alimentation ne sont en aucune manière endommagés. Ne jamais utiliser la lampe si elle présente des signes de dommages.
- Ne pas utiliser la lampe baladeuse dans des environnements explosifs dans lesquels des liquides, des gaz ou des poussières inflammables sont présents. **Danger de mort !**
- Les lampes LED sont très lumineuses. Ne pas fixer directement la lampe.

Mise au rebut

Les appareils électriques doivent être mis au rebut conformément aux normes environnementales !

Les appareils électriques ne doivent pas être jetés dans les ordures ménagères. Conformément à la directive européenne 2012/19/UE concernant les appareils électriques et électroniques, les appareils électriques usagés doivent être collectés séparément dans un bac à recyclage écologique. Pour connaître les solutions de mise au rebut d'un appareil usagé, adressez-vous à votre administration locale ou communale.



BME Group Sourcing B.V.

Walaardt Sacréstraat 405

1117BM Schiphol

Pays-Bas

www.bme-group.com